

## LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR POUR FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT À LOYER MODIQUE

Pour faire une demande de logement à loyer modique à l'Office régional d'habitation de La Vallée-du-Richelieu (ORHVR) assurez-vous que vous répondez aux critères suivants :

- 1) Vous êtes **citoyen canadien, citoyenne canadienne** ou **résident permanent, résidente permanente**.
- 2) Vous résidez sur le **territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ou de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) depuis au moins douze (12) mois** dans les vingt-quatre (24) derniers mois (sauf exception).
- 3) Vous êtes **capable d'assurer vos besoins essentiels** (ex. : soins personnels, tâches ménagères) de façon autonome ou encore avec une aide extérieure ou d'un(e) proche aidant(e).
- 4) Vos revenus sont inférieurs aux plafonds de revenu déterminant les besoins impérieux (pour les logements subventionnés).

Veillez nous faire parvenir par courrier ou à la réception du Point de services de l'ORHVR, le formulaire de demande de logement à loyer modique accompagné d'une photocopie des documents suivants (**copie seulement, aucun document original ne sera retourné**) :

<b>Pour chacun des futurs occupants, futures occupantes de 18 ans et plus.</b>		
Cochez	Documents	Explications
	<b>Bail <u>actuel</u></b> ou <b>preuve de résidence</b>	<i>Exemples de document accepté</i> : copie du bail actuel ou lettre du propriétaire chez qui vous résidez actuellement, qui <u>précise la date</u> à laquelle vous avez emménagé dans ce logement.
	<b>Preuve de résidence pour les vingt-quatre (24) derniers mois</b>	<i>Exemples de document accepté</i> : copie du bail précédent, renouvellement de bail, lettre du propriétaire chez qui vous habitez qui précise la date à laquelle vous avez emménagé dans ce logement et la date où vous avez quitté.
	<b>Avis de cotisation de l'année 2025 de Revenu Québec</b>	Attention de bien fournir toutes les pages de l'avis.
	<b>Preuve de revenus 2025</b>	Toute autre preuve de revenus comme l'assurance invalidité, prestations de la CNESST, pension des vétérans ou pension étrangère n'apparaissant pas sur votre avis de cotisation.
	<b>Numéro d'assurance sociale</b>	<i>Exemples de document accepté</i> : carte d'assurance sociale, T4, Relevé 1, Relevé 2, etc.
	<b>Preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente</b>	<i>Exemples de document accepté</i> : certificat de naissance, carte de résident(e) permanent(e), passeport.
	<b>Les relevés des trois (3) derniers mois de tous vos comptes bancaires</b>	Assurez-vous que votre nom est inscrit sur les relevés.
	<b>Avis de décision pour prestataire de l'aide sociale</b>	Document où il est inscrit le <b>type de prestation</b> que vous recevez ( <b>revenu de base, solidarité sociale, contraintes temporaires à l'emploi, sans contraintes</b> ). Votre bordereau mensuel appelé <i>avis de dépôt</i> n'est pas accepté.

Vous avez des enfants qui habiteront avec vous.		
Cochez	Documents	Explications
	<b>Certificat de naissance</b>	Document officiel de l'État civil pour chacun des enfants.
	Document attestant la pension alimentaire reçue ou versée à un autre parent	<i>Exemples de document accepté</i> : jugement rendu par la Cour, document de médiation signé par un(e) avocat(e), entente à l'amiable signée par les deux (2) parents.
	Allocations familiales de <b>Retraite Québec</b>	<i>Avis annuel</i> le plus récent mentionnant les sommes reçues et le nom de l'enfant ou des enfants.
	Preuve de <b>fréquentation scolaire</b>	<b>Seulement si votre enfant est âgé de 18 ans et plus.</b> Le document doit contenir le nombre de crédits de la session à laquelle votre enfant est inscrit.  <i>Exemples de document accepté</i> : lettre d'acceptation qui nomme le programme et la date de début de la session, copie de l'horaire.

Situations particulières (SI S'APPLIQUE À VOTRE DEMANDE).		
Cochez	Documents	Explications
	Victime de violence conjugale	<i>Exemple de documents acceptés</i> : attestation délivrée par une maison d'hébergement, par un corps de police ou par un établissement du réseau de la santé et des services sociaux.
	Logement détruit par un sinistre ou déclaré impropre à l'habitation <u>par la municipalité</u>	<i>Exemple de documents acceptés</i> : rapport de réclamation aux assurances, lettre de votre municipalité, rapport d'inspection, etc.
	Délogé, car votre logement est repris par la Société d'habitation du Québec (SHQ) ou votre municipalité	<i>Exemple de documents acceptés</i> : lettre de votre municipalité ou de la SHQ.
	Réside déjà dans une habitation à loyer modique (HLM) et dont la sécurité ou la santé exige qu'il soit relogé	<i>Exemple de documents acceptés</i> : mot du (de la) médecin (demander le formulaire au (à la) technicien(ne) en sélection et en location de logements de l'ORHVR, le « <i>Questionnaire sur l'autonomie</i> ».
	« Questionnaire sur l'autonomie »	Formulaire à remplir selon les réponses fournies dans le formulaire « <i>Demande de logement à loyer modique</i> », à la section B.
	Billet d'un(e) professionnel(le) de la santé	Exemple : Si votre situation de santé nécessite un logement situé au rez-de-chaussée ou comprenant un ascenseur.

**Votre demande sera traitée seulement lorsque votre dossier sera complet.**  
Nous communiquerons par la suite avec vous pour vous informer de votre admissibilité.

Pour toute question concernant votre demande de logement à loyer modique, n'hésitez pas à communiquer avec notre équipe.

Office régional d'habitation de La Vallée-du-Richelieu  
250, rue Radisson  
Mont-Saint-Hilaire QC J3H 2Z4  
Tél. : 450 464-3696